

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 6 juillet 2015

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Madame METRAL délégués titulaires,
M. Jean-Paul BARANGE, Mme Pauline BOISIER, Jean-François GRANGERAT délégués suppléants
Valérie GRILLOT (TERACTEM)
Début de la séance à 19 h 30

Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 avril 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ Conventions de servitude et d'occupation temporaire – Acquisition de terrain

Mme la Présidente expose au Comité Syndical que de nouvelles conventions de servitude et d'occupation temporaire sont nécessaires pour permettre la réalisation des 3^{ème} et 4^{ème} tranche et rappelle que le SIVU des Fontaines a confié cette mission à TERACTEM.

Le Comité Syndical approuve les propositions de conventions présentées.

➤ Poursuite des travaux de renforcement et sécurisation du réseau d'eau – Mission de conduite d'opération

Madame la Présidente expose à l'assemblée que les travaux de sécurisation et de renforcement du réseau d'eau potable se déroulent conformément au planning de réalisation et devraient s'achever en 2015. Il convient donc d'entamer une réflexion sur la suite des travaux à entreprendre.

Le programme proposé par le maître d'œuvre actuel, en cohérence avec les orientations du schéma directeur répond aux objectifs principaux de poursuivre le réseau structurant depuis le réservoir des Fontaines, de «travailler» fortement sur la commune de La Rivière Enverse et d'améliorer la défense incendie des trois communes. Le montant des travaux est estimé à 2 550 500€ H.T.

Il s'avère nécessaire à ce stade de prendre l'appui d'un conducteur d'opération. A cet effet, une consultation a été effectuée et la Société TERACTEM, conducteur d'opérations pour le compte du SIVU des Fontaines depuis 2010 a présenté une proposition.

Mme Valérie GRILLOT représentant ladite société rappelle le rôle du conducteur d'opération : il est au côté du SIVU des Fontaines et l'épaule dans sa mission de maître d'ouvrage, il veille au suivi du budget, au respect du planning et à la conformité des travaux et se charge de la consultation des entreprises (élaboration des pièces du marché, suivi ..). En aucun cas il ne remplace le maître d'œuvre qui sera désigné ultérieurement.

Par ailleurs, la décision de l'ordre de priorité des travaux à entreprendre reste de la compétence du SIVU des Fontaines.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de CONFIER la conduite d'opération des prochains travaux de sécurisation et de renforcement du réseau d'eau potable dont le montant est estimé à 2 550 500€ H .T. à la Société TERACTEM,
- d'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention à intervenir.

Il est convenu de solliciter l'avis de M. PRADERE (Cabinet KPMG) pour avoir son avis sur la durée d'étalement de ce nouveau programme de travaux sans risquer de mettre en péril l'équilibre financier du SIVU des Fontaines.

La séance est levée à 21h

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

